



Mode de fonctionnement pour les accès planche à voile, kayaks et stand-up paddle aux Lacs de l'Eau d'Heure décidé par les Autorités compétentes.

1) La carte d'accès annuel au parking Espace Fun

- Elle permet l'accès à la mise à l'Eau d'Espace Fun et au Slip Nord;
- Point de vente : Espace Fun.

- Le prix est de 60€ pour une saison. Une réduction de 10€ est prévue pour les membres d'un club de planche à voile, stand up paddle et/ou kayak;

- Les véhiculent peuvent rester sur les parkings inférieures dans la limite de leur capacité (cf. Règlement parkings véliplanchistes).

2) Mise à l'eau journalière

- Les mises à l'eau journalières sont uniquement possibles à l'Espace Fun pendant les périodes d'ouverture d'Espace Fun;
- Le prix est de 8€ si l'on veut accéder au parking inférieure et ce pendant les périodes d'ouverture d'Espace Fun
- Des chariots sont disponibles contre une pièce d'identité pour les personnes qui veulent un accès gratuit et ce pendant les périodes d'ouverture d'Espace Fun
- Si vous n'avez pas besoin d'un accès au parking inférieure, la mise à l'eau est autorisée et gratuite toute l'année.

- Les véhiculent peuvent rester sur les parkings inférieures dans la limite de leur capacité (cf. Règlement mise à eau journalière)

Pour toute information, contactez-nous : info@espacefun.be

Ci-dessous, Règlements accès parking annuel et mise à l'eau journalière :



Règlement « Parking » pour détenteur d'un badge d'accès annuel

Le présent règlement définit les modalités d'utilisation du badge d'accès aux parking « Espace Fun » (Village Landal). Espace Fun tiendra un registre des Utilisateurs détenteurs de badges.

Le détenteur de badge s'engage à :

1. Utiliser le parking uniquement pour aller naviguer sur l'eau en planche à voile, en kayak, et/ou en Stand up paddle à l'exclusion des voiliers ;
2. Les badges numérotés sont nominatifs et ne sont pas liés à l'immatriculation d'un véhicule. Il ne pourra être prêté ni servir à faire entrer plus d'un véhicule par badge ;
3. Apposer son badge visiblement derrière son pare-brise ;
4. Garer son véhicule **UNIQUEMENT** dans les emplacements réservés à cet effet ;
5. Faire du « dépose minute » si toutes les places disponibles sont occupées ;
6. Rouler au pas d'homme sur la route accédant au parking ;
7. Ne **JAMAIS** rouler sur le RaVel ;
8. Adopter un comportement civique et respecter les indications sur la route et les parkings ;
9. Les badges ne sont ni repris ni remboursés ;
10. L'ASBL Les lacs de l'Eau d'Heure et l'Espace Fun (Laurent HUBEAUX) ne pourront en aucun cas être tenus responsables de tout dommage occasionné aux véhicules, aux accidents survenus sur l'eau, sur les parkings ou sur les routes d'accès ou pour tout vol (y compris matériel de planche à voile, kayak, stand up paddle) occasionnés suite à l'usage des badges d'accès ;
11. L'accès aux mises à eau ne peut être utilisé à des fins commerciales et/ou associatives sans l'accord de l'ASBL Les Lacs de l'Eau d'Heure et de l'Espace Fun (Laurent HUBEAUX) ;
12. L'ASBL Les lacs de l'Eau d'Heure et l'Espace Fun se réservent le droit d'apporter toute modification à ce règlement et s'engagent à en informer les détenteurs de badges ;
13. Le non-respect du présent règlement entraînera l'annulation du badge d'accès au parking.

Toute mise à eau en dehors des zones prévues est strictement INTERDITE en vertu de l'Art. 8 de l'Arrêté de police régissant l'ensemble de l'infrastructure du site des Lacs de l'Eau d'Heure.



Règlement « Parking » pour la mise à l'eau journalière

Le présent règlement définit les modalités d'utilisation du badge d'accès journalier au parking « Espace Fun » (Village Landal).

Le badge journalier est délivré contre la somme de 8 € et remise d'une pièce d'identité. Il sera délivré uniquement par Espace Fun (Laurent HUBEAUX) et ce, pendant ses périodes d'ouverture et donne accès UNIQUEMENT à la mise à eau de l'Espace Fun.

Le détenteur du badge journalier s'engage à :

1. Utiliser le parking uniquement pour aller naviguer sur l'eau en planche à voile, en kayak, et/ou en Stand up paddle à l'exclusion des voiliers ;
2. Le badge ne pourra être prêté ni servir à faire entrer plus d'un véhicule ;
3. Dès la voiture garée, remettre le badge d'accès à Espace Fun et reprendre sa carte d'identité en retour ;
4. Garer son véhicule UNIQUEMENT dans les emplacements réservés à cet effet ;
5. Faire du « dépose minute » si toutes les places disponibles sont occupées ;
6. Rouler au pas d'homme sur la route accédant au parking ;
7. Ne JAMAIS rouler sur le RaVel ;
8. Adopter un comportement civique et respecter les indications sur la route et les parkings ;
9. L'ASBL Les lacs de l'Eau d'Heure et l'Espace Fun (Laurent HUBEAUX) ne pourront en aucun cas être tenus responsables de tout dommage occasionné aux véhicules, aux accidents survenus sur l'eau, sur les parkings ou sur les routes d'accès ou pour tout vol (y compris matériel de planche à voile, kayak, stand up paddle) occasionnés suite à l'usage des badges d'accès ;
10. L'accès à la mise à l'eau ne peut être utilisé à des fins commerciales et/ou associatives sans l'accord de l'ASBL Les Lacs de l'Eau d'Heure et de l'Espace Fun (Laurent HUBEAUX) ;
11. L'ASBL Les lacs de l'Eau d'Heure et l'Espace Fun se réservent le droit d'apporter toute modification à ce règlement ;
12. Le non-respect du présent règlement entraînera l'annulation de l'accès parking à la mise à l'eau journalière.

Toute mise à eau en dehors des zones prévues est strictement INTERDITE en vertu de l'Art. 8 de l'Arrêté de police régissant l'ensemble de l'infrastructure du site des Lacs de l'Eau d'Heure.